

ZI Parc Actival - 233, Rue Raymond Noël
01140 SAINT DIDIER SUR CHALARONNE
Département de l'Ain

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS **DU COMITE SYNDICAL**

SEANCE DU 13 MARS 2026

Délibération n°2026-08

Nombre de délégués en exercice : 33
Nombre de membres présents : 31
Nombre de votants : 27

Date de convocation : 06/03/2026
Secrétaire de séance : Alban Bernard

COMMUNAUTES DE COMMUNES	DELEGUES TITULAIRES	Présents	Excusés	Absents	DELEGUES SUPPLEANTS	Présents	Excusés	Absents
COMMUNAUTE DE COMMUNES LA VEYLE	MARECHAL PHILIPPE	X			LAURENT AGNES		X	
	AGATY GUILLAUME	X			BOUCHARD MARC	X		
	ALBAN BERNARD			X	MORANDAT OLIVIER			X
	JACQUET CLAUDE	X			QUINT DAVID		X	
	PALLOT JACQUES	X			CHANTEUX SOLVEIG		X	
	DANNACHER MICHELE	X			ATTENTE SUPPLEANT			
	BIGOT AGNES	X			MARMIER NOELLE	X		
	SAJUAN CATHERINE	X			FILET MARIE-CLAUDE	X		
	SILVI VERONIQUE			X	KOROSEC JOCELYNE	X		
	DUPUIT GUY	X			CLERC HERVE		X	
	MONTANGERAND JEAN-MICHEL	X			AMEIL MARC	X		
	AUBLANC JEAN-CLAUDE	X			PARNAUD GILBERT		X	
	BODILLARD MARIE-CLAUDE		X		DUBOST MICHEL	X		
	GOYON MARIE-ANGELIQUE	X			JAMBON MICHEL	X		
	BROCHAND MICHEL	X			BOULANGER PAUL			X
	SAUVAGE CLAUDIE		X		ROZIER JOELLE	X		
COMMUNAUTE DE COMMUNES VAL DE SAONE CENTRE	CHEVALIER BERNARD	X			MAUGE LIONEL			X
	RABUEL CLAUDE	X			LAURENT MICHELE		X	
	GOIFFON CHRISTIAN			X	BEROU JEAN-PHILIPPE			X
	LUX JEAN-MICHEL	X			LUCENET THIERRY		X	
	VIOT DOMINIQUE	X			RIBOLLET ROGER		X	
	REIGNIER ALAIN	X			VERT JACQUES		X	
	CLEYET-MARREL CLAUDE	X			SEVES Thierry			X
	LABALME RICHARD		X		MORIN BRIGITTE	X		
	ECKERT PIERRE	X			FONTAN CORINE			X
	BEGUET CHRISTIAN	X			DOUCET-BON BRUNO		X	
	ROBERT MAGALI			X	PERRAUD CAMILLE			X
	DAVIDIAN PHILIPPE		X		HINSCHBERGER FRANCINE		X	
	ALBAN BERNARD	X			PROST PHILIPPE		X	
	COTTEY ROMAIN		X		THIVOLLE MARIE-MONIQUE			X
	PEIGNE BENOIT	X			MONTEIL JULIEN		X	
	LAIDET ANTHONY			X	BEAUDET NATHALIE			X
	FERRE PAUL	X			MULLER ERIC		X	

OBJET : Modification des statuts du Syndicat Mixte d'élimination, de traitement et de valorisation des déchets Beaujolais Dombes (Sytraival)

Monsieur le Président rappelle que le SYTRAIVAL est un Syndicat Mixte l'article L-5212-16, L-5711-1, L-5211-1 du CGCT. Il s'agit d'un syndicat à la carte ayant quatre groupes de compétences.

Actuellement, il est prévu 1 délégué pour 8 000 habitants, ce qui pose un problème au niveau du quorum.

Avant la fin du mandat et afin de préparer le nouveau comité, une réflexion sur le nombre de délégués a été proposée.

Le comité syndical du 19 décembre 2025 a validé la modification de la représentation des EPCI au comité en fixant 1 délégué pour 12 000 habitants, ce qui ferait 37 titulaires et 22 suppléants, avec un quorum à 19.

Cette nouvelle représentation sera mise en place après les élections

En conséquence, les articles suivants sont modifiés :

Article 5. COMPOSITION DU COMITE

Le comité du syndicat mixte est composé de délégués élus par l'assemblée délibérante de chaque groupement membre. La représentation des établissements publics de coopération intercommunale au sein du comité est fixée proportionnellement à l'importance de leur population déterminée à la date du renouvellement général des conseils municipaux.

Chaque EPCI membre comptant plus de 12 000 habitants est représenté au comité syndical par un délégué par tranche de 12 000 habitants, chaque tranche entamée donnant droit à un délégué. Chaque établissement désigne également des délégués suppléants. Le nombre de délégués suppléants par groupement est égal à la moitié arrondie supérieurement du nombre de délégué titulaires et au minimum de deux par groupement membre.

Sauf en cas de modification de périmètre, ce nombre de délégués est fixé pour la durée du mandat municipal. Il sera actualisé lors du renouvellement des conseils municipaux. Dans le cas de modification de périmètre, la population prise en compte pour ces modifications sera également celle du dernier renouvellement des conseils municipaux.

Les EPCI de moins de 12 000 habitants sont représentés par un délégué au comité syndical et désignent deux délégués suppléants.

Les délégués suppléants ne pourront siéger au comité syndical qu'en cas d'empêchement du titulaire désigné par le même EPCI.

Pour la mandature 2026 – 2032 ces chiffres sont les suivants :

EPCI	CODE	Nombre de communes	Populations légales des communes en vigueur au 1er janvier 2026	Représentants élus (1 pour 12 000 hab)	
			Population municipale	Titulaires	Suppléants
Communauté d'Agglomération Villefranche Beaujolais Saône	AVB	18	74 190	7	4
Communauté de Communes Beaujolais Pierres Dorées	CCBPD	32	56 765	5	3
Communauté de Communes Dombes Saône Vallée	CCDSV	19	41 526	4	2
Communauté de Communes du Pays de l'Arbresle	CCPA	17	38 574	4	2
Communauté de Communes Saône Beaujolais	CCSB	35	46 214	4	2
Communauté de l'Ouest Rhodanien	COR	31	51 006	5	3
Communauté de Communes Maconnais Beaujolais	MBA	13	14 576	2	2
SIRTOM	SIRTOM	57	22 010	2	2
SMIDOM VEYLE SAONE	SMIDOM	33	44 553	4	2
TOTAUX		255	389 414	37	22

Il propose de bien vouloir approuver les modifications apportées aux Statuts du Syndicat

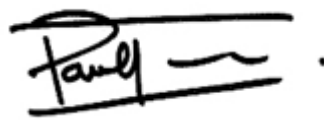
Après délibération le Comité Syndical par 27 voix pour, 0 contre et 0 abstention,

Accepte les propositions de M. le Président dans les conditions exposées ci-dessus.

Pour extrait conforme au registre des délibérations,
Ainsi fait et délibéré les jours mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme,
Le 13 MARS 2026,

Le Président,
Paul FERRE



Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture de l'Ain le
et publication ou notification le